Zeitschrift: Die Privatschule = L'école privée = La scuola privata
Herausgeber: Verband Schweizerischer Privatschulen
Band: - (1998)
Heft: 1

Vorwort: Principes fondamentaux pour une politique de la formation continue
Autor: Zillig, Elisabeth

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Pestalozzianum Zürich
Bibliothek/Mediothek

DIE PRIVATSCHULE
L'ECOLE PRIVÉE
LA SCUOLA PRIVATA

Avril 1998 no 1

Editorial

Principes fondamentaux pour une politique de la formation continue

Il n'y a pas un domaine de l'éducation qui soit aussi complexe que celui de la formation continue. Non seulement l'importance et la diversité de l'offre permettent difficilement d'avoir une vision claire des possibilités, mais à cela s'ajoute aussi une terminologie souvent peu claire.

En français on ne fait généralement pas de différence entre: Education des adultes et formation continue. On parle même de l'Education des adultes et d'éducation permanente. On distingue aussi la formation continue professionnelle et la formation continue en général. L'ancrage juridique n'est pas le même. Au plan fédéral, plusieurs départements sont concernés par la formation continue. C'est le cas aussi dans la plupart des cantons. En outre, des bases juridiques font défaut pour le développement de la formation continue. Seul le canton de Berne connaît une loi sur la formation continue des adultes.

Nous saluons donc avec satisfaction l'élaboration d'une politique nationale de la formation continue reposant sur des bases claires.

Actuellement la formation continue fait partie de la révision de la loi sur la formation professionnelle ausi bien au plan fédéral qu'au niveau des cantons. Pour notre Fédération, ces révisions prennent une signification essentielle, car il s'agit d'affirmer la position de l'offre privée sur le marché de la formation continue. La plus grande partie de l'offre de formation continue est assumée par des établissements privés. On leur doit, en particulier, de réagir de manière ciblée, efficace et rapide aux nouveaux besoins de formation. Notre Fédération a pour mission de s'engager pour que les facultés d'innovation de l'initiative privée puissent être maintenues à l'avenir.

Les organes dirigeants et faîtiers de la FSEA (Fédération Suisse de l'Education des Adultes) ont établi des principes qui pourraient indiquer la voie à une politique suisse de la formation continue.

Ces principes postulent notamment:

- La formation continue est **un concept intégral** qui remet en question la distinction entre formation continue générale et formation continue profes-

ZS I 234, 1998

sionnelle. La formation de la personnalité prend davantage d'importance dans le monde professionnel et, par conséquent, une place centrale dans la formation continue.

- Il convient de **renforcer et promouvoir la pluralité de l'offre.** La condition primordiale pour qu'existe une structure diversifiée réside dans l'indépendance des institutions pour l'établissement de leurs programmes et dans l'utilisation des ressources.

- **La formation continue pour tous.** Chaque personne a droit à une formation continue, ce qui sous-entend toutefois que le principe de base repose sur le libre choix de chacun. Il sera toutefois nécessaire de créer des incitations pour les groupes de population moins privilégiés ou défavorisés.
- Il conviendra de créer **un nouveau système de formation continue coordonné qui inclura la reconnaissance des formations acquises.**

- La formation continue nécessite **l'élaboration de nouveaux modèles de financement** mieux adaptés à l'évolution de ce domaine. Comme la formation continue est d'intérêt général, l'Etat contribue à l'établissement des conditions-cadres nécessaires. Pour l'optimisation de la formation continue et son financement, une transparence des coûts sera également indispensable, dans les établissements publics. Il convient de promouvoir les aides individuelles et financières des demandeurs de formation.

- Les organisations de formation des adultes servent d'organes de liaison entre la Confédération, les cantons et l'initiative privée et doivent être financièrement soutenues par la Confédération. Toutes propositions de formation continue: l'offre, l'information, l'orientation, les conseils et la recherche appliquée doivent être encouragées et soutenues.

- Il est nécessaire de s'engager pour que, dans la future réforme de la Constitution, la formation des adultes, c'est-à-dire la formation générale ou de type professionnel soient inscrites, comme le prévoit déjà le projet actuel.

Au moment où l'on va mettre sur les rails la future formation continue, notre Fédération ne doit pas laisser passer sa chance de collaborer activement aux réformes de cet immense champ d'activité.

Elisabeth Zillig, Présidente de la FSEP

Inhalt / Sommaire

Editorial 1

Principes fondamentaux pour une politique de la formation continue
Grundsätze für die Weiterbildungspolitik 3

Info 5

Pour le développement du Fonds de bourses
Zur Entwicklung des Stipendienfonds
Organisation des examens fédéraux de maturité professionnelle en automne 1998
Eidgenössische Berufsmaturitätsprüfungen Herbst 1998
Wichtige Daten

Forum 13

Quelques pages d'histoire: Les écoles privées de 1942 à 1945 (deuxième partie)
NSH Bildungszentrum Basel
Frei's Schulen – Wandel als Chance nutzen

Pressespiegel / A travers la presse / Rassegna stampa 22

Herausgeber/Editeur:	Verband Schweizerischer Privatschulen VSP/Fédération Suisse des Ecoles Privée FSEP Christoffelgasse 3, 3011 Bern Tel. 031/328 40 50, Fax 031/328 40 45 Internet: http://www.swiss-schools.ch E-Mail: info@swiss-schools.ch
Redaktion/Rédaction:	Henri Moser, Markus Fischer, Sven Sievi
Inserate/Annonces:	Verband Schweizerischer Privatschulen VSP/Fédération Suisse des Ecoles Privée FSEP Christoffelgasse 3, 3011 Bern Tel. 031/328 40 50, Fax 031/328 40 45
Druck/Impression:	Marti Druck AG, Ostermundigen Tel. 031/931 54 54, Fax 031/931 81 49
Erscheinungsweise/ Mode de parution:	4x jährlich/Trimestriel
Auflage/Tirage:	1100 Exemplare/1100 exemplaires